

## Ninou GARABAGHI<sup>1</sup>



# ISRAËL-PALESTINE : LA GUERRE ÉPISTÉMIQUE<sup>2</sup>

---

**Résumé :** Depuis le 7 octobre 2023, des actes odieux ont été commis dans le Sud d’Israël par le Hamas d’abord et à Gaza et en Cisjordanie par le gouvernement israélien ensuite. Si le gouvernement de Benyamin Netanyahu a militairement gagné sa guerre contre le Hamas, il l’a en revanche perdu politiquement et médiatiquement. Les armes utilisées dans la guerre totale menée par Israël contre le peuple palestinien ne sont pas exclusivement létales mais concomitamment épistémiques. La réalité se définit par des mots. Dans l’esprit des fondamentalistes religieux juifs et évangélistes, les termes Israël et Palestine sont en contradiction. Ceci explique leur négation du peuple palestinien. A croire le mouvement sioniste révisionniste, le terme « Palestine » devrait être jeté à la poubelle de l’histoire. Pour leur malheur, ces droites extrémistes israéliennes pensent que c’est la pérennité d’Israël qui en dépend alors que c’est tout le contraire. Les destins du peuple israélien et du peuple palestinien sont irrémédiablement liés. Réalisable, une paix juste et durable est d’une nécessité vitale pour les deux peuples.

**Mots-clés :** Israël, Palestine, Guerre épistémique, 7 octobre 2023, Organisation des Nations Unies, Droit international, Foyer national juif, Accords d’Abraham, État palestinien, États-Unis, Gaza, Syrie, Paix, Expansion territoriale, Occupation illégale, Crimes de guerre, Génocide, Jérusalem, Reconnaissance internationale.

---

1. Docteur d’État ès Sciences économiques de l’Université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle a une longue et riche expérience de haut fonctionnaire international et est l’auteure de plusieurs ouvrages : *Les espaces de la diversité culturelle. Du multilatéralisme au multiculturalisme régional* (Paris, Karthala, 2010, 240 p.), *Construction de la figure du nouvel ennemi* (L’Harmattan, 2018, 270 p.) et *La quête d’alter ego. Pérégrinations d’une âme franco-iranienne* (Paris, L’Harmattan, 2023, 230 p.) ainsi que de nombreux essais publiés dans différentes revues.

2. La *realpolitik* annexionniste de Donald Trump, nouveau président des États-Unis d’Amérique, a permis de valider le nouveau concept géopolitique de « guerre épistémique ». Il y a lieu de préciser que d’après *L’encyclopédie philosophique* : « dans la littérature philosophique contemporaine, l’adjectif “épistémique” désigne ce qui a trait à la représentation juste ou fidèle de la réalité ». Voir : <https://encyclo-philo.fr/> (consulté le 12 février 2025).

**ISRAEL-PALESTINE : THE EPISTEMIC WAR**

**Abstract:** Since October 7, 2023, heinous acts have been committed in Gaza by Hamas first and then by the Israeli government. If the government of Benjamin Netanyahu won its war against Hamas militarily, it lost it politically and in the media. The weapons used in the total war waged by Israel against the Palestinian people are not exclusively lethal but concomitantly epistemic. Reality is defined by words. In the minds of Jewish and evangelical religious fundamentalists, the terms Israel and Palestine are in contradiction. This explains their denial of the Palestinian people. According to the revisionist Zionist movement, the term "Palestine" should be thrown into the trash can of history. Unfortunately for them, these Israeli extremist right-wingers think that the sustainability of Israel depends on it when it is quite the opposite. The destinies of the Israeli people and the Palestinian people are irremediably linked. Achievable, a just and lasting peace is a vital necessity for both peoples.

**Key words:** Israel, Palestine, Epistemic war, October 7<sup>th</sup> 2023, United Nations, International law, Jewish national home, Abraham agreements, Palestinian State, United States, Gaza, Syria, Peace, Territorial expansion, Illegal occupation, War crimes, Genocide, Jerusalem, International recognition.

---

*« Je suis préoccupé par le fait que les nombreux appels à la paix lancés par les organisations internationales entrent par une oreille et sortent par l'autre. Il y a aussi une hypocrisie sous-jacente : nous parlons de paix, mais nous armons la guerre, l'un des plus grands retours sur investissement en Europe, ce sont les usines d'armement ».*

Le Pape François, 20 décembre 2024<sup>3</sup>.

C'EST LE LANGAGE QUI FAIT MONDE. Supprimer le mot « Palestine » du langage courant, c'est retirer au peuple palestinien tout droit d'existence en tant que personne morale ayant une personnalité juridique internationale.

Avec l'arrivée au pouvoir des droites extrémistes, la politique coloniale et raciale d'Israël et des États-Unis a été fondée sur une négation totale de l'existence du peuple palestinien. On ne peut ignorer que pour certains sionistes extrémistes, la Palestine était « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». Une fois au pouvoir, ils font tout pour que ce mythe devienne réalité. De sorte que certaines entités étatiques, institutions des Nations Unies et ONG internationales ont eu le courage de porter des accusations de « crime de guerre », de « crime contre l'humanité » et de « génocide » concernant les exactions commises à Gaza. Ainsi que nous allons le voir ci-après, les armes utilisées dans la guerre totale menée par Israël contre le peuple palestinien ne sont pas exclusivement létales mais concomitamment épistémiques.

---

3. À l'occasion d'un entretien accordé à la chaîne catholique argentine *Canal Orbe 21*, diffusé le 20 décembre 2024. Voir : Cernuzio Salvatore, « Pour le Pape, il est hypocrite de parler de paix et d'armer la guerre », *Vatican News*, 20 décembre 2024, lien : <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2024-12/pape-interview-orbe-21-hypocrisie-paix-guerre.html> (consulté le 21 janvier 2025).

La réalité se définit par des mots. Dans l'esprit des fondamentalistes religieux juifs et évangélistes, les termes d'Israël et de Palestine sont en contradiction. Ceci explique leur négation du peuple palestinien. À croire le mouvement sioniste révisionniste, le terme de « Palestine » devrait être jeté à la poubelle de l'histoire. Pour leur malheur, ces droites extrémistes israéliennes pensent que c'est la pérennité d'Israël qui en dépend alors que c'est tout le contraire. Les destins du peuple israélien et du peuple palestinien sont irrémédiablement liés.

### **La guerre totale d'Israël aux fins de la scotomisation de l'entité « Palestine » et la violation des droits du peuple palestinien**

Les exactions commises par la *Hamas* et ses alliés le 7 octobre 2023 sont immondes, les ripostes de l'État israélien ne le sont pas moins. Le sociologue israélien Baruch Kimmerling a qualifié Gaza comme le « *plus grand camp de concentration de l'histoire* »<sup>4</sup>. Selon Orly Nor, présidente du conseil d'administration de *B'Tselem*, l'organisation non gouvernementale israélienne de défense des droits humains, la sidération face à ladite attaque meurtrière « *témoigne d'une posture israélienne qui se demande vraiment pourquoi les palestiniens ne se sont pas contentés de leur statut de prisonniers à Gaza et n'ont pas remercié Israël pour sa générosité...* »<sup>5</sup>.

D'après le journaliste de *Haaretz*, Gideon Levy : « *L'arrogance israélienne est à l'origine de tout cela. Nous pensons que nous pouvions faire n'importe quoi sans jamais être pénalisé... Nous arrêtons, nous tuons, nous abusons, nous dépossons, nous protégeons les colons pogromistes, nous faisons des pèlerinages sur le Mont du Temple. Nous tirons sur les innocents, nous crevons les yeux et ravageons les visages... Et brusquement nous avons vu des véhicules palestiniens patrouillant dans nos villes, franchir nos portes. Ces images devaient déchirer le voile de notre arrogance.* »<sup>6</sup>

À croire que la tragédie du 7 octobre a été une aubaine pour les autorités israéliennes qui depuis cette date fatidique tuent des Palestiniens et déclarent faire la guerre contre une entité qualifiée de terroriste, en l'occurrence le *Hamas*. Depuis sa création, l'État d'Israël n'a pas cessé de mener une guerre armée contre les différentes entités palestiniennes et toute autre entité étatique les soutenant. Dans le présent essai, nous allons essayer de montrer comment, non moins dangereuse, la

4. Gresh Alain, *Palestine : Un peuple qui ne veut pas mourir*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2024, 192 p.

5. *Ibidem*.

6. *Ibid.*

guerre épistémique menée par les autorités israéliennes a progressivement créé une situation politiquement sans issue pour le peuple palestinien.

## **Scotomisation de l'entité Palestine et création de l'entité « Israël »**

72 ans après la création de l'État israélien, on est en droit de s'interroger pour savoir comment la question de la Palestine s'est muée en problème palestinien. Pour un examen neutre et autant que faire se peut objectif de la situation, il est judicieux de se référer à la résolution de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a permis la naissance de l'État d'Israël. Si l'on se réfère à la résolution 181 (II) adoptée sur le rapport de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne, on constate qu'en 1948 la question brûlante du Moyen-Orient consistait dans la partition de la Palestine en vue de l'établissement de deux États indépendants, l'un juif et l'autre arabe. L'on doit garder présent à l'esprit que le qualificatif arabe se référerait alors aux palestiniens chrétiens, musulmans et juifs. Ceci explique en partie pourquoi un nombre non négligeable de juifs non israéliens d'origine arabe défendent la cause palestinienne. Étant entendu que les juifs non israéliens qui défendent la cause palestinienne ne se limitent pas aux juifs d'origine arabe.

## **Création *de jure* de l'État de la Palestine et de *facto* de l'État d'Israël**

Il est particulièrement important de noter que pas une seule fois le terme d'Israël n'apparaît dans la résolution 181 de l'ONU sur laquelle est fondée l'auto-proclamation de l'État d'Israël par les rescapés de la *Shoah*. L'entité géopolitique reconnue *de facto* et *de jure* par ladite résolution 181 est la Palestine et non point Israël. Il est question de la création en Palestine de deux États, l'un juif, l'autre arabe. Rappelons encore une fois que le qualificatif « arabe » se réfère aux musulmans, chrétiens et juifs de la Palestine. Ce fait politique d'importance n'a évidemment pas échappé à l'attention de David Ben Gourion qui, dans sa Déclaration d'indépendance, fait état de « *l'accroissement du territoire d'Israël grâce à la guerre* ». Il est à noter à cet égard que d'après Elias Sanbar<sup>7</sup>, ancien ambassadeur de la Palestine à l'UNESCO<sup>8</sup>, dès 1937, bien avant le plan de partage de l'ONU, David Ben Gourion adhérait au principe du partage de la Palestine avec une visée expansionniste : « *pour l'acquisition du pays tout entier* » selon les termes

7. Sanbar Elias, « *La dernière guerre ?* ». Palestine, 7 octobre 2023 – 2 avril 2024, Paris, Gallimard (Tracts, N° 56), 2024, 48 p.

8. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

mêmes de D. Ben Gourion tels qu'il les a exprimés dans une de ses lettres à son fils<sup>9</sup>. Il y a lieu de signaler à cet égard que l'organisation sioniste mondiale dans son programme *Biltmore* adopté en mai 1942 réclame la création d'un État juif dans toute la Palestine et la liberté d'immigration pour les juifs.

Comme on le constate, les objectifs savamment dissimulés de David Ben Gourion ne sont pas différents de ceux des sionistes révisionnistes. On comprend mieux pourquoi Dominique Vidal a raison de dire que « *les sionistes révisionnistes disent tout haut ce que les sionistes socialistes et libéraux pensent sans doute tout bas, mais estiment nécessaire de dissimuler* »<sup>10</sup>, encore faut-il supprimer le « sans doute » et ajouter « pour mieux atteindre l'objectif de Grand Israël, l'Eretz-Israël de Jabotinsky ». Ce qui différencie Jabotinsky de Ben Gourion est la tactique radicale du premier et policée, pour ne pas dire progressive, du second. Selon l'idéologie du sionisme révisionniste Vladimir Jabotinsky, farouche défenseur du « *droit à la colonisation juive à s'étendre sur les deux rives du Jourdain* »<sup>11</sup>, « *la colonisation sioniste, même la plus limitée, doit être soit suspendue, soit poursuivie au mépris de la population locale* ». Il est à noter au passage que les propos de Jabotinsky quant à la suspension d'une colonisation sioniste qui ne serait pas totale font penser à la conférence : « Le diasporisme : la seule solution au problème juif » du sosie de Philip Roth<sup>12</sup>. Il importe de rappeler que cette conférence du sosie parfait de Philip Roth, qui s'est mis en tête de faire retourner chez eux les juifs d'Europe venus vivre en Israël, ne se tient pas n'importe où mais à l'« Hôtel King David » de Jérusalem, lieu symbolique où les héritiers de Jabotinsky, qui avait opté pour le terrorisme, commettent un attentat qui fit 200 morts et blessés le 22 juillet 1946<sup>13</sup>.

Cette parenthèse caustique de Philip Roth mise à part, on constate que pour les sionistes révisionnistes et une majorité de sionistes socialistes, l'idée du juste partage de la terre de Palestine et / ou la coexistence avec l'autre « non-juif » sont à bannir. Il est important de garder présent à l'esprit que, secrétaire personnel de Jabotinsky, le père de Benyamin Netanyahu a élevé « *ses fils dans la fidélité aux*

9. Cité par Sanbar Elias, *Op. Cit.*

10. Vidal Dominique, « Aux origines de la pensée de M. Netanyahu », dans *Le Monde Diplomatique*, Novembre 1996, lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/1996/11/VIDAL/5873> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2025).

11. Filiu Jean-Pierre, *Comment la Palestine fut perdue – Et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2024, p. 99.

12. Roth Philip, *Opération Shylock – une confession*, Paris, Gallimard, 1995, p. 21.

13. *Op. Cit.*, Vidal Dominique, « Aux origines de la pensée de M. Netanyahu »...

*idées de Jabotinsky* »<sup>14</sup>. On comprend mieux pourquoi le gouvernement raciste de Benjamin Netanyahu a opté pour la tactique radicale prônée par Jabotinsky et procède sans pitié au génocide du peuple palestinien qui œuvre, envers et contre tout, pour sa survie en luttant pour la reconnaissance de l'État de Palestine.

Au fait, qu'advient-il aujourd'hui ? Il est *de facto* question d'« Israël » et non plus de « la Palestine ». Qui plus est, après avoir cherché à scotomiser l'entité « Palestine » en amont, en soutenant le *Hamas*, les radicaux israéliens, Netanyahu en tête, ont cherché et réussi avec l'aide des services secrets israéliens<sup>15</sup> à affaiblir le *Fatah*. Ce qui est clair aujourd'hui est qu'ils ont réussi à écarter du champ de la conscience de l'opinion publique internationale la référence à l'*Organisation de Libération de la Palestine* (OLP) et d'autres organisations palestiniennes telles que le *Fatah* en tant qu'entités multiconfessionnelles. Il est à noter que le *Fatah* est l'acronyme inversé du « mouvement de libération nationale de la Palestine », certes, mais combien d'individus le savent ? Écarter du champ du langage courant le terme de Palestine contribue à l'invisibiliser. C'est ainsi que l'« État de la Palestine » a été *de facto* effacé en tant qu'entité géopolitique de plein droit.

Il importe de noter encore une fois que dans la résolution 181 de l'ONU en date du 29 novembre 1947 sur laquelle est fondée la Déclaration d'indépendance de David Ben Gourion du 14 mai 1948<sup>16</sup>, il n'est nullement mention de l'État d'Israël mais de la création en Palestine de deux États, l'un juif et l'autre arabe. En d'autres termes, *de jure* l'État d'Israël est un État autoproclamé par le « Conseil provisoire du Peuple juif »<sup>17</sup> après expulsion des Palestiniens par les juifs de la Palestine<sup>18</sup>, tandis que la reconnaissance de l'entité « État de la Palestine » a fait l'objet d'une résolution spécifique de l'Organisation des Nations Unies. Il est à noter que l'historien israélien Shlomo Sand « a dénoncé le mythe de l'existence éternelle du peuple juif »<sup>19</sup>, et a procédé à la déconstruction de la « légende de la "terre promise", sur laquelle le "peuple élu" aurait un droit de propriété inaliénable »<sup>20</sup>. À suivre la logique de « droit

14. *Ibidem*.

15. Voir Jean-Pierre Filiu, entre autres.

16. Voir Paragraphe 10 (unique paragraphe en lettres capitales de ladite Déclaration) : « Israël, Déclaration d'indépendance », 14 mai 1948 (traduction publiée par le ministère israélien des affaires étrangères), lien : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/il1948.htm> (consulté le 21 janvier 2025).

17. Voir ladite déclaration..., *op. cit.*

18. Sanbar Elias..., *op. cit.*, p. 8.

19. Sand Shlomo, *Comment le peuple Juif fut inventé*, Paris, Fayard, 2008, 456 p.

20. Sand Shlomo, *Comment la terre d'Israël fut inventée : de la Terre sainte à la mère patrie*, Paris, Flammarion, 2014, 432 p.

*de propriété inaliénable* » des fundamentalistes juifs et évangélistes, les amérindiens devraient chercher à exterminer les américains des États-Unis pour récupérer leurs terres !

## La question de la Palestine selon l'ONU

Compte dûment tenu de la pléthore des résolutions de l'ONU traitant de la question de la Palestine, pour éviter tout malentendu ou *quiproquo* quant à la sélection des résolutions estimées les plus pertinentes, nous avons décidé de reproduire *in extenso* la synthèse des informations recueillies sur le site officiel de cette organisation intergouvernementale<sup>21</sup>. Le système des Nations Unies qui est à l'origine de la création de l'État d'Israël ayant, ironie du sort, fait l'objet d'attaques de la part de cet État, il importe de préciser au préalable que l'ONU et ses institutions ont pour mandat le maintien de la paix négative et de la sécurité, et aussi et surtout de la promotion de la paix positive, en s'employant à la promotion des corpus des droits humains, ce qui sous-entend assurer la couverture des coûts humains de la vie et la protection des écosystèmes.

*« Principal organe délibérant de l'ONU, l'Assemblée générale se compose de représentants de tous les États Membres. Elle a été saisie de la question de Palestine pour la première fois en 1947. Par sa résolution 181 (II)<sup>22</sup>, l'Assemblée a décidé de partager la Palestine en deux États, un État arabe et un État juif, et de placer Jérusalem sous un régime international spécial. Après la guerre de 1948, elle a adopté sa résolution 194 (III)<sup>23</sup> de 1949 portant création de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine afin d'aider les parties à parvenir à un règlement définitif, et réaffirmé le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leur foyer et de recouvrer leurs biens. La même année, l'Assemblée a créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), organisme chargé de la question des réfugiés palestiniens.*

21. « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien », *Nations Unies* (site internet), lien : <https://www.un.org/unispal/fr> (consulté le 21 janvier 2025).

22. Résolution A/RES/181 (II), adoptée sur le rapport de la commission ad hoc chargée de la question palestinienne, sur le « gouvernement futur de la Palestine », Assemblée générale des Nations Unies, 29 novembre 1947, 22 p., lien : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

23. A/RES/194 (III) sur « la Palestine – Rapport intermédiaire du Médiateur des Nations Unies », Assemblée générale des Nations Unies, 11 décembre 1948, pp. 2-6 (6 p.), lien : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/06/ARES194III.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

En 1974, la question de Palestine a été réinscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 3236 (XXIX)<sup>24</sup>, a réaffirmé le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, ainsi que le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens. En 1975, l'Assemblée a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. La question de Palestine et les sujets connexes ont fait l'objet de maintes résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée à ses sessions ordinaires, à ses sessions extraordinaires, et à ses sessions extraordinaires d'urgence.

Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale a octroyé à la Palestine le statut d'État non-membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>25</sup>. Sont notamment inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, tels que le Conseil des droits de l'Homme<sup>26</sup>, les questions du droit des Palestiniens à l'autodétermination<sup>27</sup>, de leur souveraineté sur les ressources naturelles, de l'assistance, des réfugiés, des déplacés, de l'UNRWA, des droits de l'Homme, des implantations israéliennes, du règlement pacifique de la question de Palestine, et de Jérusalem. »<sup>28</sup>

La totalité des registres de vote des résolutions de l'Assemblée Générale sur la Question de la Palestine sont accessibles en ligne sur le site de l'ONU.

24. RES/3236 (XXIX) sur la « Question de Palestine », Assemblée générale des Nations Unies, 22 novembre 1974, 1 p., lien : <https://documents.un.org/doc/resolution/gen/nr0/739/97/pdf/nr073997.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

25. A/RES/67/19 sur le « Statut de la Palestine à l'ONU », Assemblée générale des Nations Unies, 29 novembre 2012, 4 p., lien : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n12/479/75/pdf/n1247975.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

26. « Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies », ONU-CDH (site internet), lien : <https://www.ohchr.org/fr/hrbodies/hrc/home> (consulté le 21 janvier 2025).

27. « La commission des droits de l'Homme examine les questions relatives au droit à l'autodétermination » (communiqué de presse), Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (site internet), 19 mars 2004, lien : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2009/10/commission-human-rights-continues-general-debate-right-peoples-self> (consulté le 21 janvier 2025).

28. Source : « La question de Palestine et l'Assemblée générale », Nations Unies (site internet), lien : <https://www.un.org/unispal/fr/data-collection/general-assembly/> (consulté le 21 janvier 2025).

## État de la Palestine et droits du peuple palestinien selon la Déclaration d'indépendance de David Ben Gourion, compte dûment tenu des clauses stipulées dans la Déclaration de Balfour

Dans la Déclaration de Balfour<sup>29</sup> du 2 novembre 1917, par laquelle le gouvernement britannique déclare qu'il « *envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national juif pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif* », il est précisé que pour la réalisation de cet objectif « *rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays* ».

Israël étant selon les dires des autorités israéliennes l'unique État démocratique occidental du Moyen-Orient, on est en droit d'estimer que – compte dûment tenu de la clause du respect des « *droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine* » qui est stipulée dans la Déclaration de Balfour – lesdites autorités devraient reconnaître les mêmes droits et espoirs au peuple palestinien que ceux qu'elles ont revendiqués pour le peuple juif dans la Déclaration d'indépendance qui, comme il a été précisé, est fondée sur la résolution 181 du partage de la Palestine par l'ONU en date du 29 novembre 1947, à savoir :

- « *L'espoir de réaliser leur indépendance nationale* » ;
- « *Leur droit à une vie de dignité, de liberté et de travail dans la patrie de leurs ancêtres* » ;
- « *Le droit naturel du peuple (Palestinien) d'être une nation comme les autres nations et de devenir maître de son destin dans son propre État souverain* ».

Pour mieux éclairer la situation actuelle, il importe de préciser ici que, incroyable mais vrai, l'examen des dires en amont et des décisions parallèles à la Déclaration de Balfour révèlent que les mobiles d'ordre idéologique et géopolitique qui ont présidé à la création de l'État d'Israël ont été antisémites et intéressées du côté des décideurs britanniques non-juifs, et égocentriques et racistes de la part des sionistes révisionnistes. Par souci de brièveté et afin de ne pas pousser les responsables de la grande injustice de 1948 à camper sur leur posture de réfractaire quant à la réparation de cette injustice, nous ne citerons pas les propos antisémites de Lord Balfour, Lloyd George, de Mark Sykes, etc., pour nous concentrer sur les mobiles d'ordre géopolitique des intérêts en jeu.

29. Balfour James Arthur, *Déclaration Balfour*, 2 novembre 1917, lien : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/il1917.htm> (consulté le 25 mars 2025).

Il y a lieu néanmoins de préciser au préalable que Lord Balfour est de convictions évangéliques ; à l'occasion de ses pourparlers avec le président Wilson pour le convaincre de cautionner l'administration de la Palestine par les Britanniques, à court d'argument, lui déclare être « *sioniste* »<sup>30</sup>. Cela dit, pour ce qui concerne les mobiles d'ordre géopolitique, Lord Balfour cherche à « *gagner la sympathie des juifs du monde entier, perçus comme disposant d'un pouvoir considérable, souvent occulte* » d'une part, et limiter « *l'immigration en Grande-Bretagne des juifs de Russie* » d'autre part<sup>31</sup>. « *Mais la Grande-Bretagne, en confortant le mouvement sioniste, poursuit également un objectif plus stratégique : le contrôle du Proche-Orient* »<sup>32</sup> comme ne cesse de nous le rappeler d'une manière ou d'une autre Benyamin Netanyahou.

On comprend mieux ainsi pourquoi, contrairement à ce qui avait été prévu dans les accords de Sykes-Picot<sup>33</sup> et dûment stipulé dans le mandat accordé par la SDN au Royaume-Uni<sup>34</sup>, les Palestiniens n'ont pas eu leur mot à dire quant à la création de l'État d'Israël en terre de Palestine.

## **La proclamation de l'État de Palestine et sa reconnaissance par les instances internationales et les entités étatiques**

Grâce aux multiples efforts déployés par Yasser Arafat, en novembre 1988 l'OLP proclame l'État de Palestine ; elle reconnaît les résolutions 181 et 242 des Nations Unies et réaffirme sa condamnation du terrorisme<sup>35</sup>. Comme on le constate, il n'est plus question ici d'État de « la » Palestine mais d'État de Palestine<sup>36</sup>. Les 9 et

30. *Op. Cit.*, Filiu Jean-Pierre, *Comment la Palestine fut perdue – Et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*..., p. 48.

31. Gresh Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit. Édition actualisée après le 7 octobre 2023*, Paris, Fayard, Mars 2024 (1<sup>ère</sup> pub. 2017), pp. 58-59.

32. *Ibidem*.

33. Voir : « Accords Sykes-Picot », *Wikipédia*, lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords\\_Sykes-Picot](https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_Sykes-Picot) (consulté le 1 avril 2025).

34. *Mandat pour la Palestine*, Genève, Société des Nations, 12 août 1922, 14 p., lien : [https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2017/05/C-529-M-314-1922-VI\\_BI.pdf](https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2017/05/C-529-M-314-1922-VI_BI.pdf) (consulté le 1 avril 2025).

35. *Op. Cit.* Gresh Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit. Édition actualisée après le 7 octobre 2023*...

36. Il importe d'apporter quelques précisions quant à la distinction qui est faite dans le présent essai entre les expressions « État de la Palestine » et « État de Palestine ». L'expression « État de la Palestine » est fondée sur la résolution 181 de l'ONU qui prévoit la création en Palestine de deux États, l'un juif et l'autre arabe. Ce qui équivaut à l'idée de la création d'un État fédéral, en l'occurrence de l'« État de la Palestine », constitué de deux États autonomes dotés de leur propre gouvernement, communément dénommés États fédérés. L'expression « État de Palestine » fait suite

10 septembre 1993, un ensemble de discussions secrètes tenues à Oslo, aboutit à une reconnaissance mutuelle de l'OLP et d'Israël qui marque le début de négociations bilatérales qualifiées d'accords d'Oslo, lesquels se décomposent en trois phases : la signature le 13 septembre par l'OLP et le gouvernement israélien à la Maison Blanche de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie en présence d'Itzhak Rabin et de Yasser Arafat. Elle sera complétée le 4 mai 1994 par l'accord de Jéricho-Gaza – dit « accord du Caire » ou « accord Oslo I », qui investit la nouvelle Autorité nationale palestinienne de pouvoirs limités. Puis, le 28 septembre 1995, par l'accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, dits « accords Oslo II », qui implique un découpage négocié des territoires palestiniens en trois zones où les contrôles israélien et palestinien s'appliquent de façon différente<sup>37</sup>.

Les perspectives d'une paix négociée susceptible d'assurer un minimum de sécurité aux peuples juif et palestinien volent en éclats par les incitations à la haine de Benyamin Netanyahu. Consternation générale le 4 novembre 1995, Itzhak Rabin, colauréat du Prix Nobel de la Paix, est assassiné par un étudiant israélien d'extrême-droite. Shimon Pérès<sup>38</sup>, lui aussi colauréat du Prix Nobel de la Paix, succède à Rabin en novembre 1995. Yasser Arafat est élu Président de l'Autorité Palestinienne le 20 janvier 1996 et ses partisans remportent les deux tiers des sièges du Conseil législatif. Le mois suivant, les services secrets israéliens tuent l'un des principaux chefs du *Hamas*, à la suite de quoi ce dernier organise une série d'attentats terroristes sanglants à Jérusalem, Tel-Aviv et Ashkelon. Le gouvernement de Pérès est déstabilisé. Fin mai de la même année, Benyamin Netanyahu, grâce à sa coalition d'extrême-droite et des religieux, remporte de justesse les élections israéliennes. Ça sera une fois encore une dure période de descente en enfer pour les Palestiniens.

Comme tout vient à temps à qui sait attendre, le 13 mars 2002 le Conseil de sécurité adopte la résolution 1397, qui mentionne clairement et explicitement la perspective de « deux États : Israël et la Palestine, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ». Est-ce l'article « la », en référence à l'entité à part entière qu'est

---

à la reconnaissance par l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) de l'État d'Israël. Dans ce cas de figure, il n'est plus question de la coexistence de deux peuples dans une entité commune, « la Palestine » ; mais, conformément aux vœux du projet sioniste, nous sommes en présence de deux États autonomes et indépendants.

37. *Ibidem.* ; et *Le Monde diplomatique*.

38. Shimon Pérès est une des trois personnalités avec Yasser Arafat et Itzhak Rabin à avoir été décoré du Prix Nobel de la Paix, le 14 octobre 1994.

la Palestine, qui dérange ? En tout état de cause, de nouveau, la joie est de courte durée : Ariel Sharon – qui est tenu pour partie responsable d’abord du massacre des réfugiés Palestiniens dans les camps de Sabra et Chatila du 16 au 18 septembre 1982, ensuite du déclenchement de la seconde *Intifada* après s’être rendu sur l’esplanade des Mosquées à Jérusalem, le 28 septembre 2000 – annonce le 6 septembre 2002 que les accords d’Oslo n’existent plus. La promesse de la création d’un État palestinien avant la fin 2008 par le président Bush en novembre 2007, le discours d’« *un nouveau départ* » de Barack Obama le 4 juin 2009, qui sont autant de marques de bonne volonté des États-Unis, n’y peuvent rien, la confiscation du pouvoir par la coalition de la droite, de l’extrême-droite et des religieux en Israël après et grâce à l’assassinat d’Itzhak Rabin sonne le glas de la quête par le gouvernement israélien d’une paix juste et durable, seule garante de la sécurité des peuples israélien et palestinien.

### **État de Palestine et droits du peuple palestinien : la situation *de facto***

Les multiples concessions du peuple palestinien n’ont servi à rien ! Le 19 juillet 2018, le premier ministre Benyamin Netanyahu réussit l’exploit de faire voter par la *Knesset* un des projets de loi les plus symboliques et controversés d’Israël depuis dix ans<sup>39</sup>. Cette nouvelle Loi fondamentale définit Israël comme « *foyer national du peuple juif* » et précise ses attributs. Fait d’ores et déjà établi, cette loi « *accorde uniquement aux juifs le droit à l’autodétermination dans l’État d’Israël* ». Disposition contestée, la loi définit Jérusalem comme « *capitale complète et unie* » d’Israël. Or, « *selon le consensus international en vigueur depuis des décennies, le statut de Jérusalem – où se trouvent notamment les lieux saints des trois grands monothéismes – ne devra être tranché qu’au terme de négociations finales de paix entre Israéliens et Palestiniens* »<sup>40</sup>. Qui plus est, depuis les accords d’Oslo (1993) l’hypothèse de Jérusalem capitale pour deux États a été retenue dans la quasi-totalité des plans de paix étudiés par les deux parties. Un autre article, passé sous silence par les médias *mainstream*, stipule : « *L’État considère le développement de la colonisation juive comme un objectif national et agira en vue d’encourager et de promouvoir*

39. Voir l’article : Smolar Piotr, « La nouvelle loi fondamentale, un tournant dans l’histoire israélienne », dans *Le Monde* (site internet), 19 juillet 2018, lien : [https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/07/19/israel-etat-nation-juif-les-dessous-d-une-loi-controversee\\_5333745\\_3218.html](https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/07/19/israel-etat-nation-juif-les-dessous-d-une-loi-controversee_5333745_3218.html) (consulté le 21 janvier 2025).

40. *Ibidem*.

ses initiatives et son renforcement. »<sup>41</sup> « Un autre point très sensible pour la minorité arabe israélienne et pour les défenseurs des droits de l'homme concerne le statut de la langue arabe, qui est dégradé. Elle n'est plus dorénavant langue d'État, au même titre que l'hébreu, mais se voit promettre un vague "statut spécial". » On comprend dès lors pourquoi le mot « démocratie » est absent de ladite Loi fondamentale, qui promeut l'apartheid *de facto* au rang d'apartheid *de jure*<sup>42</sup>. Pour résumer, comme on le constate avec la Loi fondamentale qui définit Israël comme « foyer national du peuple juif », la solution « un État, deux peuples » est impossible. Et si l'on se réfère à la résolution 181 de l'ONU, on remarque qu'avec ladite loi, il n'est plus question d'un État de la Palestine avec deux peuples, l'un juif et l'autre arabe, mais d'un État, en l'occurrence celui d'Israël, avec deux peuples devant vivre sous un régime d'apartheid. Qui plus est, ce cas de figure pose de nouveau le problème de la reconnaissance du peuple palestinien.

On se souvient des États-Unis de Barack Obama qui par leur abstention ont permis, le 23 décembre 2016, le vote de la Résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU qui affirme que la construction et l'extension des colonies mettent « gravement en danger la viabilité de la solution à deux États »<sup>43</sup>. Qu'en est-il des accords d'Abraham de Donald Trump ? Ces Accords étaient-ils en mesure de contribuer à trouver une quelconque solution au problème palestinien ? Pour être en mesure de répondre en connaissance de cause, regardons voir quelles sont les décisions prises en faveur d'Israël par l'administration de Donald Trump en 2017. La première décision a consisté dans le transfert de Tel Aviv à Jérusalem de l'ambassade des États-Unis en Israël, ce qui équivaut *de facto* à considérer Jérusalem comme la capitale unifiée de l'État d'Israël. Une des autres décisions a consisté à déclarer légitimes les colonies de peuplement israéliennes placées sous souveraineté israélienne. Ce qui revient à légitimer l'annexion des territoires palestiniens occupés par Israël, donc à rendre caduque la résolution 181 de l'ONU du partage du territoire de la Palestine entre les deux peuples juif et palestinien.

Venons-en maintenant aux Accords d'Abraham. Officiellement, ces accords avaient pour objectif de normaliser les relations entre les pays arabes et Israël en vue d'assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. En réalité, au regard des

41. Gresh Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit...*, op. cit., p. 261.

42. « Un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain : c'est un apartheid » (rapport), *B'tselem* (site internet), 2021, 11 p., lien : [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101\\_this\\_is\\_apartheid\\_fr.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf) (consulté le 21 janvier 2025).

43. Gresh Alain, *Op. Cit.*, p. 305.

décisions prises par l'administration américaine concernant les territoires occupés par Israël, on constate que les Accords d'Abraham ne visaient pas à trouver une solution au problème palestinien, mais à obtenir le consentement et / ou, à défaut, à acheter le silence des pays arabes signataires quant aux iniques décisions de Donald Trump en faveur d'Israël.

Étant donné que depuis l'accord du siècle de Donald Trump de 2020 la solution de deux États devient problématique, on comprend pourquoi l'horrible attaque du 7 octobre 2023 a été exploitée comme prétexte par les autorités israéliennes, qui n'ont cessé depuis de perpétrer un massacre à grande échelle de la population palestinienne vivant dans l'immense prison à ciel ouvert qu'est Gaza. On ne peut à cet égard ignorer les dires d'Itamar Ben-Gvir qui dans son discours à la *Knesset* a déclaré que parmi les 2,3 millions de Palestiniens, pas un seul n'est innocent<sup>44</sup>. À peine deux mois après la tragédie du 7 octobre 2023, Itamar Ben-Gvir, ledit ministre de la Sécurité nationale, et son collègue le ministre des Finances israélien Bezalel Smotrich, proposent une évacuation massive des Palestiniens de Gaza. Selon ce dernier, une telle politique est nécessaire car, a-t-il précisé, « *un petit pays comme le nôtre ne peut pas se permettre une réalité où, à quatre minutes de nos communautés, se trouve un foyer de haine et de terrorisme, où deux millions de personnes se réveillent chaque matin en aspirant à la destruction de l'État d'Israël et en souhaitant massacrer, violer et assassiner des Juifs où qu'ils se trouvent* »<sup>45</sup>. Le pire est que, en médiatisant les formulations de « conflit Israël-Hamas » et de « guerre contre le Hamas », les autorités israéliennes ont cherché à scotomiser le mot de « Palestiniens » pour justifier le carnage de la population palestinienne et empêcher, sinon limiter tout au moins d'inévitables manifestations de compassion de la part de la société civile mondialisée.

Selon le rapport annuel de *Reporters sans frontières* (RSF), Israël est responsable du tiers des journalistes tués dans le monde en 2024. En interdisant la présence de tout journaliste à Gaza, les autorités israéliennes pensaient pouvoir invisibiliser le massacre perpétré dans « *le plus grand camp de concentration de l'histoire* » selon les termes employés par Baruch Kimmerling. Il est vrai que tous ceux qui avaient le privilège de vivre hors de ce charnier ne pouvaient avoir une idée précise des immondices commises par l'État israélien, contrairement à celles commises par le

44. Propos critiquées par Gilad Kariv, le premier rabbin libéral à la *Knesset*.

45. Voir l'article : Berman Lazar, « Émigration volontaire : Berlin et Paris dénoncent les propos de Smotrich et Ben Gvir » dans *The Times of Israël*, 3 janvier 2024, lien : <https://fr.timesofisrael.com/emigration-volontaire-berlin-et-paris-denoncent-les-propos-de-smotrich-et-ben-gvir/> (consulté le 21 janvier 2025).

*Hamas* et ses colistiers qui ont fait l'objet d'une large diffusion grâce à leurs auteurs d'abord, et Israël et tous les médias ensuite. Il n'en demeure pas moins que malgré le blocus informationnel imposé par le gouvernement israélien, les exactions commises par l'État hébreu ne pouvaient, à l'ère du numérique, des reporters et de l'information sans frontière, échapper à toute connaissance.

En décembre 2023, l'Afrique du Sud accuse l'État d'Israël de violer la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, et saisit la Cour internationale de justice (CIJ) pour génocide par Israël dans la bande de Gaza. Si en février 2024, l'arrêt rendu par la CIJ pour donner suite à la saisine de l'Afrique du Sud reconnaît le risque de génocide de la population palestinienne à Gaza, en décembre 2024 il n'est plus question de risque, mais d'un fait établi sur la base d'une enquête approfondie réalisée par les experts d'*Amnesty International*<sup>46</sup>. La question de fond qui se pose à nous ne consiste pas à savoir s'il s'agit d'un génocide ou pas, mais le « pourquoi d'un génocide » ? En d'autres termes avons-nous affaire à une vengeance en bonne et due forme, ou s'agit-il d'un choix délibéré d'extermination de la population palestinienne à des fins stratégiques ?

Comme nous avons pu le constater avec la matérialisation de la politique coloniale et raciale d'Israël et des États-Unis, aucune des deux solutions, à savoir : un État pour deux peuples, ou deux États pour deux peuples, n'est plus possible. Confronté au problème de l'absence de perspective pour le peuple palestinien, Israël, pour assurer sa sécurité n'a pas d'autre choix que de poursuivre sa politique d'expulsion déguisée<sup>47</sup> sous la forme de la migration volontaire des Palestiniens dotés d'un capital économique, social et culturel, et du génocide des démunis inexpulsables et des résistants qui persévèrent à vouloir rester vivre sur leur terre ancestrale envers et contre tout. Il est à noter que l'expression « *fins stratégiques* » a été utilisée à bon escient du fait qu'on ne peut ignorer que la droite extrémiste israélienne estime que l'État d'Israël doit être édifié sur la totalité de la terre de la Palestine, si ce n'est plus, compte tenu du fait qu'à sa création, le mouvement sioniste révisionniste prônait la transformation de la Palestine et de la Transjordanie en un État indépendant juif.

46. Amnesty international, « *You Feel Like You Are Subhuman: Israel's Genocide Against Palestinians in Gaza* » (rapport), *Amnesty International* (site internet), 4 décembre 2024, lien : <https://www.amnestyusa.org/reports/you-feel-like-you-are-subhuman-israels-genocide-against-palestinians-in-gaza/> (consulté le 21 janvier 2025).

47. Le qualificatif de « déguisé » tient au fait que la politique d'expulsion israélienne est voilée par le mauvais traitement réservé aux populations palestiniennes.

Le mauvais traitement réservé aux populations palestiniennes ne se limite pas au système d'oppression et de domination infligé au peuple palestinien de la Cisjordanie, ni au traitement sous-humain infligé au peuple palestinien de Gaza<sup>48</sup>. Éloquent à plus d'un titre, le rapport en date du mois d'août 2024 de *B'tselem*<sup>49</sup> sur le traitement des prisonniers palestiniens et les conditions inhumaines auxquelles ils sont soumis dans les prisons israéliennes a pour titre « Bienvenue en enfer »<sup>50</sup>. Inutile de rentrer dans le détail de ce rapport accessible en ligne à tout un chacun.

Selon Sartre<sup>51</sup>, « *notre responsabilité est beaucoup plus grande que nous ne pourrions le supposer, car elle engage l'humanité entière* ». En effet, aussi conditionnés que nous soyons, nous ne pouvons échapper à la liberté de choix de notre existence et de nos actions. Refusant de garder une posture impassible face à l'horreur, cinq appels ont été improvisés de février à septembre 2024.

En réaction à l'appel improvisé du 27 juillet 2024<sup>52</sup>, un ami écrivain m'adresse un courriel d'une grande lucidité : « *Merci chère N. d'avoir partagé votre cauchemar, et d'avoir envoyé le documentaire sur le génocide perpétré par Israël sur la bande de Gaza. Le doute hélas ne peut plus subsister. Et Israël ne pourra pas échapper, un jour ou l'autre, à un Nuremberg, à son tour, hélas, en dépit des voix honnêtes qui se sont élevées parmi les Israéliens.* »<sup>53</sup> Massacres, persécutions et autres actes inhumains, mon ami avait vu juste. Par ses actes de violence radicale, Israël a franchi le seuil de tolérance de toute société civilisée. Pour la première fois depuis son existence, la Cour pénale internationale ose lancer un mandat d'arrêt contre un chef d'État allié des pays occidentaux. Le 21 novembre 2024, la CPI lance un mandat d'arrêt pour

---

48. *Ibidem*.

49. ONG israélienne, *B'tselem* est le centre israélien d'information pour les droits de l'Homme dans les territoires occupés.

50. *B'tselem*, « Welcome to hell – The Israeli prison system as a network of torture camps » (rapport), *B'tselem* (site internet), Août 2024, 118 p., lien : [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202408\\_welcome\\_to\\_hell\\_eng.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202408_welcome_to_hell_eng.pdf) (consulté le 21 janvier 2025).

51. Sartre Jean-Paul, *L'existentialisme est un humanisme*, éd. Nagel, 1946, 144 p.

52. Appel N° 3 en date du 27 juillet 2024, intitulé « Condamnation des actes immondes commis par des entités étatiques et terroristes ».

53. Pour ce qui concerne le statut et le jugement du tribunal de Nuremberg, voir le document de l'ONU : *Le statut et le jugement du Tribunal de Nuremberg. Historique et analyse* (mémoire du Secrétaire général), A/CN.4/5, Assemblée générale des Nations Unies, Commission du droit international, New York, 1949, 3 mars 1949, 117 p., lien : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/ng9/001/88/pdf/ng900188.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

crime de guerre et crimes contre l'humanité contre Benyamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant<sup>54</sup>.

Le gouvernement israélien au pouvoir persiste dans sa stratégie du chaos. La résolution du problème palestinien est empêchée par Benyamin Netanyahu qui mène une guerre tous azimuts pour préserver ses intérêts personnels<sup>55</sup>, certes, mais aussi et surtout pour mener à terme son projet de création du « Grand Israël ». Il ne faut pas oublier que révisionniste, Netanyahu avait promis l'annexion de la Cisjordanie bien avant le 7 octobre 2023 où des actes immondes furent commis par le *Hamas* et ses colistiers. Tant que suite n'aura pas été donnée à la résolution 181 de l'ONU, c'est-à-dire la solution à deux États indépendants, Israël est condamné à mener une guerre sans fin. À croire que la dévastation de la bande de Gaza ne suffit pas, Israël continue sa politique de nettoyage ethnique tous azimuts. Le but ultime des révisionnistes sionistes est de supprimer l'entité « peuple palestinien ». Pour la droite et l'extrême-droite israéliennes, « *la fin justifie les moyens* ». L'intention affichée d'éradication de la présence palestinienne suppose le nettoyage ethnique et génocidaire. Sur le terrain, la politique de nettoyage ethnique s'est concrétisée par l'expulsion déguisée sous la forme de la migration volontaire des Palestiniens dotés d'un capital économique, social et culturel, et l'extermination des Palestiniens démunis et de ceux qui persistent à vouloir rester en Palestine envers et contre tout.

Israël ne comprend pas qu'en massacrant, affamant<sup>56</sup> et humiliant la population civile palestinienne, les Palestiniens étant considérés comme des ennemis présumés, il ne fait qu'élargir l'éventail des populations hostiles à Israël et s'auto-condamne à un isolement diplomatique de plus en plus grand. Qui plus est, au

54. « Situation dans l'État de Palestine : La Chambre préliminaire I de la CPI rejette les exceptions d'incompétence soulevées par l'État d'Israël et délivre des mandats d'arrêt à l'encontre de MM. Benyamin Netanyahu et Yoav Gallant » (communiqué de presse), *Cour Pénale Internationale* (site internet), 21 novembre 2024, lien : <https://www.icc-cpi.int/fr/news/situation-dans-letat-de-palestine-la-chambre-preliminaire-i-de-la-cpi-rejette-les-exceptions> (consulté le 21 janvier 2025).

55. Benyamin Netanyahu est accusé par les Israéliens de sacrifier le régime démocratique de leur pays pour échapper à son procès pour corruption, fraude et abus de confiance. Voir entre autres l'article : Lemoine Cécile, « accusé de corruption, Benyamin Netanyahu face à la justice », dans *La Tribune de Genève* (quotidien), 11 décembre 2024, lien : <https://www.tdg.ch/accuse-de-corruption-benyamin-netanyahu-face-a-la-justice-945261646703> (consulté le 21 janvier 2025).

56. Selon Bezalel Smotrich, affamer 2 millions de Gazaouis pour faire libérer les otages serait justifié et même moral. Voir l'article susmentionné : Berman Lazar, « Émigration volontaire : Berlin et Paris dénoncent les propos de Smotrich et Ben Gvir », dans *The Times of Israël*, 3 janvier 2024, lien : <https://fr.timesofisrael.com/emigration-volontaire-berlin-et-paris-denoncent-les-propos-de-smotrich-et-ben-gvir/> (consulté le 21 janvier 2025).

vu de « *la sensibilité à fleur de peau de l'opinion publique mondiale aux pertes civiles* »<sup>57</sup>, en commettant des actes inhumains et illégaux au regard du droit international, Israël œuvre à la montée d'un antisémitisme qui fait souffrir les populations juives à travers le monde. En attisant le sentiment de haine et de vengeance de la population israélienne, le gouvernement de Netanyahu contribue à la montée de l'antisionisme qui plonge toute la région du Moyen-Orient dans une spirale de violence sans fin. Ce n'est pas en tuant les populations civiles palestinienne, libanaise, syrienne, yéménite, etc. qu'il résoudra son problème de sécurité. La guerre sans fin menée par Israël augmente le nombre des réfugiés et des futurs candidats au *djihad* armé. Le véritable problème tient au fait que le risque n'est pas exclusivement d'ordre quantitatif mais aussi et surtout « qualitatif » en termes de dangerosité. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le montrer dans un précédent essai<sup>58</sup>, c'est par ce procédé que l'Occident n'a cessé de se créer de nouvelles entités ennemies à chaque fois plus monstrueuses les unes que les autres.

En réalité, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce n'est pas la montée en monstruosité des terroristes qui est susceptible de dissuader les extrémistes religieux israéliens. Ce que craignent les fondamentalistes juifs israéliens ce ne sont pas les fondamentalistes musulmans mais les partisans de la paix. À savoir, tous ceux qui œuvrent à la résolution du problème palestinien, laquelle présuppose de donner suite à la résolution 181 du partage de la Palestine entre les deux peuples, juif et arabe, ce qui implique la restitution des terres palestiniennes mal acquises, conformément aux résolutions de l'ONU dont la résolution qualifiée d'« historique » en date du 13 septembre 2024<sup>59</sup> qui somme Israël de « *mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé au plus tard 12 mois après l'adoption de ladite résolution* »<sup>60</sup>.

Dans le registre des partisans de la guerre sans fin, on ne peut ignorer que vingt ans avant l'horrible tragédie du 7 octobre 2023, pour empêcher la création d'un État palestinien, Ariel Sharon et Benyamin Netanyahu ont soutenu le *Hamas* et facilité sa mainmise sur Gaza. Et lorsque le *Hamas* commet des attentats, au lieu

57. Achar Gilbert, « Quel avenir pour Gaza ? L'hypothèse d'une tutelle israélo-arabe », dans *Le Monde diplomatique*, Juin 2024, pp. 18-19, lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/2024/06/ACHCAR/67083> (consulté le 21 janvier 2025).

58. Garabaghi Ninou, *Construction de la figure du nouvel ennemi*, Paris, L'Harmattan, 2018, 270 p.

59. Résolution A/ES-10/L.31/Rev.1, Assemblée générale des Nations Unies, 13 septembre 2024, 9 p., lien : <https://documents.un.org/doc/undoc/ltd/n24/266/49/pdf/n2426649.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

60. *Ibidem*.

de s'attaquer à ce dernier, Ariel Sharon déclare qu'Arafat est le « *principale obstacle à la paix* »<sup>61</sup> et ordonne de raser le QG (quartier général) du président de l'Autorité palestinienne à Ramallah. Assiégé, Yasser Arafat interpelle la communauté internationale : « *Savez-vous que nous sommes le seul peuple sous occupation ? J'essaie, déclare-t-il, de trouver une solution concrète pour permettre au peuple palestinien de vivre dans un État indépendant.* »<sup>62</sup>

Le 7 octobre 2023, le *Hamas* et ses colistiers commettent des actes terroristes immondes. Depuis, Benyamin Netanyahu ne cesse d'exterminer le peuple palestinien au moyen des armes fournies par les grandes puissances. Selon l'AFP (*Agence France Presse*), d'après la revue britannique *The Lancet* en date du 9 janvier 2025, le nombre réel de décès de Gazaouis à cause des bombardements et des exactions de l'armée israélienne, tenant dûment compte des morts indirectes dues au manque de soins, de nourriture, d'eau et du froid, se situe entre 55 298 et 78 525, estimation supérieure d'environ 40 % aux statistiques fournies par le ministère de la Santé palestinien<sup>63</sup>. Ainsi que nous l'avions souligné précédemment, les fondamentalistes juifs, chrétiens et musulmans mènent le Moyen-Orient au désastre. Seule la communauté internationale peut mettre un terme à la montée du chaos ; les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont les plus grands vendeurs d'armes au monde, devraient pour le bien de l'humanité œuvrer plus fermement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et privilégier, autant que faire se peut, les investissements dans l'économie de la vie. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le préciser par le passé, il importe de souligner de nouveau que le qualificatif « maintien », au regard de la mission de maintien de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité de l'ONU, a pour objet de permettre à ce dernier d'assurer la « paix négative » pour pouvoir dégager les moyens permettant à l'ONU d'œuvrer à l'avènement d'une « paix positive » seule capable de ressusciter l'espoir

61. Maïla Joseph, « Israël-Palestine : le gâchis », dans *Études* (revue), Tome 396, Février 2002/2, pp. 157-169, lien : <https://shs.cairn.info/revue-etudes-2002-2-page-157?lang=fr> (consulté le 21 janvier 2025).

62. Voir l'épisode 3 « La descente aux enfers (2005-2023) » du film documentaire : Setton Dan, « Israël-Palestine : l'impossible coexistence ? », diffusé sur *France 5*, le 8 décembre 2024, 1 h. 02, lien : <https://www.france.tv/france-5/israel-palestine-l-impossible-coexistence/6712078-episode-3-la-descente-aux-enfers-2005-2023.html> (consulté le 21 janvier 2025).

63. Jamaluddine Zeina, Abukmail Hanan, Aly Sarah, Campbell Oona M. R., Checchi Francesco, « Traumatic injury mortality in the Gaza Strip from Oct 7, 2023, to June 30, 2024 : a capture-recapture analysis », *The Lancet*, Vol. 405, Iss. 10477, 8 février 2025, pp. 469-477, lien : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(24\)02678-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)02678-3/fulltext) (consulté le 15 avril 2025).

d'un Nouvel Ordre Mondial juste et durable, fondé sur la solidarité morale et intellectuelle de l'Humanité<sup>64</sup>.

## **Perspectives de Paix : la reconnaissance de l'État de Palestine, condition *sine qua non* du respect des droits humains des peuples israélien et palestinien**

À l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays occidentaux, en Israël la classe politique est prise en otage par l'extrême-droite. Il n'est pas de limite aux ambitions d'extension territoriale de la droite israélienne. Usant et abusant du soutien indéfectible des grandes puissances, sous l'autorité de Netanyahu, Israël se comporte en « État voyou » selon l'expression popularisée par George W. Bush. À croire que les opérations de destruction tous azimuts à Gaza d'abord, au Liban ensuite, ne suffisent pas. Aussitôt après l'effondrement du régime de Bachar Al-Assad, le *Tsahal* s'attelle à larguer des centaines et des centaines de bombes sur les sites stratégiques syriens ; pour commencer, ce sont les équipements et installations militaires qui sont pris pour cibles et détruits. Profitant de l'effet domino du chaos qu'il a déclenché dans le Moyen-Orient, Israël s'empare de la zone tampon. Netanyahu se rend sur le plateau du Golan, territoire occupé en 1967 et annexé illégalement<sup>65</sup> en 1981. En décembre 2024, le gouvernement israélien a décidé de doubler la population israélienne dans le Golan syrien. Le premier ministre rassure les colons : « *Le Golan appartient à Israël pour toujours.* » Alimentés par la haine, les colons scandent « *l'ONU, c'est la pourriture* ». Il n'y a pas de quoi s'offusquer. Les colons ne font qu'ajouter l'insulte à la blessure puisque, loin de faire figure d'exception, la violation du droit international est érigée en règle par le gouvernement israélien.

L'apartheid, le blocus et la destruction de Gaza, l'extension continue de la colonisation, sont certes des réalités incontournables aujourd'hui, mais comme rien n'est éternel sur terre et encore moins les traitements inhumains et situations injustes, ceux-ci sont nécessairement destinés à devenir de mauvais souvenirs dans

64. Garabaghi Ninou, « Les organisations internationales et régionales et le progrès du genre humain. Quel avenir pour la culture de la paix et de l'éthique de la non-violence ? », dans *Géostratégiques*, N° 44, Paris, Académie de Géopolitique de Paris, Avril 2015, lien : <https://academiegeopolitiquedeparis.com/les-organisations-internationales-et-regionales-et-le-progres-du-genre-humain-quel-avenir-pour-la-culture-de-la-paix-et-lethique-de-la-non-violence/> (consulté le 12 février 2025).

65. Voir : Résolution S/RES/497 sur « Israël-République arabe syrienne », Conseil de Sécurité des Nations Unies, 17 décembre 1981, 1 p., lien : <https://documents.un.org/doc/eresol/gen/nr0/418/99/pdf/nr041899.pdf> (consulté le 21 janvier 2025). Adoptée à l'unanimité à la 2319<sup>e</sup> séance du Conseil de Sécurité.

le futur. Et pour preuve, la tentative de mainmise, illégale selon le droit international, d’Israël sur Jérusalem, ne date pas de 2018. Israël compte à son actif deux autres tentatives dans le passé. « *Usurpée sans droit* », la partie ouest de la ville qui est militairement occupée, est déclarée le 23 février 1950 capitale d’Israël. « *À cette date, c’est une revendication nouvelle qui dépasse considérablement le projet sioniste.* » Seconde tentative, « *en 1980, selon la Loi N° 209 de l’État d’Israël, Jérusalem entière et réunifiée est capitale d’Israël et le siège des organes de l’État* »<sup>66</sup>.

Rien d’éternel non plus pour l’occupation illégale des territoires palestiniens et syriens. Des terres occupées illégalement ont dû être restituées dans le passé et d’autres le seront dans le futur pour la très bonne raison que la sécurité d’Israël en dépend. Il est à noter à cet égard que les territoires palestiniens occupés par Israël ont fait l’objet des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies en date respectivement du 22 novembre 1967 et du 22 octobre 1973. La résolution 242, maintes et maintes fois réitérée depuis 1967, déclare « *l’inadmissibilité de l’acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d’œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque État de la région de vivre en sécurité* ».

Qui plus est, ainsi qu’il a été souligné précédemment, au mois de septembre 2024 l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution historique<sup>67</sup> qui exige d’Israël de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au plus tard dans 12 mois. Il est à noter que ladite résolution remet en cause la proclamation par Israël de Jérusalem, en tant que capitale d’Israël. Cette résolution rappelle qu’« *un règlement juste, durable et global de la question de Palestine (...) est indispensable à l’instauration d’une paix et d’une stabilité globales et durables au Moyen-Orient* ».

Qui trop étreint mal étreint. À croire que depuis la résolution 181 de l’ONU concernant le partage de la Palestine entre les peuples juifs et arabes, les fondamentalistes chrétiens, juifs et musulmans se sont donné rendez-vous à Jérusalem pour se combattre et transformer la terre sainte en enfer sur terre. Jérusalem, lieu de pèlerinage pour les trois religions monothéistes, abrite des lieux considérés comme saints par les trois religions révélées que sont le Judaïsme, le Christianisme et l’Islam. Partie intégrante du Patrimoine culturel mondial, le patrimoine culturel de Jérusalem doit, conformément à la Convention du Patrimoine mondial en date du

66. Chemillier-Gendreau Monique, « Le droit international comme source de solution », dans *Confluences Méditerranée* (revue), N° 86, 2013/3, p. 64 (pp. 57-69), lien : <https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-3-page-57?lang=fr> (consulté le 25 janvier 2025).

67. Résolution A/ES-10/L.31/Rev.1..., *Op. Cit.*

16 novembre 1972, être préservé de toute modification. Selon la juriste Monique Chemillier-Gendreau, « *ce sont les carences de la communauté internationale qui ont permis que très vite Israël instaure un rapport de forces en sa faveur sur Jérusalem* »<sup>68</sup>.

Bien commun de l'humanité, Jérusalem devrait logiquement parler être considérée comme une « ville commune à l'humanité » et être placée sous l'autorité d'une instance internationale « neutre » conformément au statut du *corpus separatum* stipulé dans la résolution 181 de l'ONU. Le changement du statut de Jérusalem devrait être envisagé comme la première des solutions à envisager pour l'instauration d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient. De la parole à l'acte, les représentants des trois religions monothéistes, qui n'ont de cesse d'œuvrer à la promotion du dialogue interreligieux, devraient se mobiliser à la faveur de cette noble cause porteuse d'espoir de paix et de coexistence pacifique des peuples et de leur religion.

Quoi de plus important pour la communauté internationale que d'œuvrer à la communion des esprits surchauffés au lieu de, guidée par la dialectique de l'argent pour le pouvoir et du pouvoir pour de l'argent, s'adonner à la vente d'armes de plus en plus sophistiquées aux fondamentalistes pour leur permettre de s'entretenir, semer la terreur et s'affairer au massacre des innocents. Les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni<sup>69</sup> devraient prendre exemple sur l'Italie, le Japon, l'Espagne, le Canada, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège et d'autres pays qui n'ont pas attendu la résolution en date du 13 septembre 2024 de l'ONU pour cesser de participer au massacre des innocents en fournissant à Israël les armes nécessaires à cette fin. Ce n'est pas parce qu'ils ont eux-mêmes commis des massacres par le passé qu'ils ne sont pas en droit d'empêcher que d'autres en commettent aujourd'hui. Bien au contraire, ils doivent se sentir investi du devoir d'œuvrer à la pacification des esprits pour assurer l'avènement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

68. *Ibidem.*, p. 63.

69. Selon le quotidien *Le Monde* du 5 octobre 2024, le Royaume-Uni aurait annoncé en septembre 2024 la suspension d'une trentaine de licences d'exportation d'armes à Israël sur un total de 350. Voir : « Emmanuel Macron se prononce en faveur de l'arrêt des livraisons d'armes à Israël pour la guerre à Gaza : "honte", réplique Benjamin Netanyahu », *Le Monde* (avec AFP), 5 octobre 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/10/05/gaza-emmanuel-macron-se-prononce-en-faveur-de-l-arret-des-livraisons-d-armes-a-israel\\_6344538\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/10/05/gaza-emmanuel-macron-se-prononce-en-faveur-de-l-arret-des-livraisons-d-armes-a-israel_6344538_3210.html) (consulté le 21 janvier 2025). Voir également : Ducourtieux Cécile (corresp. Londres), « Le Royaume-Uni suspend en partie ses ventes d'armes à Israël », *Le Monde*, 3 septembre 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/09/03/le-royaume-uni-suspend-en-partie-ses-ventes-d-armes-a-israel\\_6302451\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/09/03/le-royaume-uni-suspend-en-partie-ses-ventes-d-armes-a-israel_6302451_3210.html) (consulté le 21 janvier 2025).

L'ONU compte 193 États membres. La posture de va-t-en-guerre d'Israël a joué contre lui. Le nombre de pays reconnaissant l'État de Palestine n'a cessé d'augmenter au rythme des exactions commises par le *Tsahal*. Le 28 mai 2024, 147 pays reconnaissaient l'État de Palestine. Il est regrettable que les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni qui participent activement au *business* mondial de la guerre, ne reconnaissent pas encore l'État de Palestine. La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est déconcertant qu'à ce jour seul deux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU reconnaissent l'État de Palestine, en l'occurrence la Chine et la Russie. La consternation concernant cet état de fait est d'autant plus grande que le problème palestinien est d'abord et avant tout un problème occidental.

Responsable, l'Occident ne peut plus tergiverser. Selon Monique Chemillier-Gendreau : « *Les Nations Unies et les pays occidentaux qui les contrôlaient alors (en 1947), portent une lourde responsabilité. En effet, s'ils avaient des raisons de prendre en considération les exigences sionistes, ils savaient bien que cela ne pouvait être qu'aux dépens des droits légitimes du peuple palestinien.* »<sup>70</sup>

Responsables mais pas coupables, c'est aux grandes puissances occidentales et à commencer par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, tous trois membres permanents du Conseil de sécurité, qu'il incombe d'apporter une solution au problème palestinien. « *Ce qui suppose la volonté de "normaliser" la situation conflictuelle au Moyen Orient en cessant de considérer qu'Israël peut bénéficier d'exemptions à l'application d'un droit commun.* »<sup>71</sup>

L'Allemagne nazi d'hier étant coupable de la *Shoah*, l'Allemagne d'aujourd'hui se doit d'empêcher que l'histoire ne se répète et que les Palestiniens en soient la nouvelle victime. Elle devrait pour ce faire, plus que tout autre pays, œuvrer à la solution du problème palestinien. La posture de pays colonisateur est difficile à abandonner, le Royaume-Uni et la France, en tant que protagonistes des accords de Sykes-Picot (1916), ont leur part de responsabilité à assumer ; le Royaume-Uni bien plus que la France en raison de la « Déclaration de Balfour » qui a été à l'origine du conflit israélo-palestinien, qui est selon Alain Gresh le « *plus long conflit qu'ait connu le monde* »<sup>72</sup>.

70. Chemillier-Gendreau Monique..., *op. cit.*, p. 63.

71. *Ibidem.*, p. 59.

72. *Op. Cit.*, entre autres, Gresh Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit...*

Pour ce qui concerne les États-Unis, à moins d'un mois de son entrée en fonction, Donald Trump réaffiche ses ambitions expansionnistes qui ne se limitent plus au Groenland. D'aucuns se sont étonnés des menaces proférées contre le Canada et le Panama. Est-ce parce qu'on préfère oublier que les États-Unis ont à leur passif non seulement des actes de génocide du peuple amérindien, mais aussi un passé d'esclavagisme et de ségrégationnisme ? En effet, après avoir aboli en 1865 l'esclavage des populations noires, celles-ci se sont vues imposer un système légal de ségrégation durant près d'un siècle<sup>73</sup>.

Fidèle à lui-même, sitôt de retour au pouvoir, Donald Trump affiche tonitruant son soutien indéfectible à la politique annexionniste du gouvernement de Netanyahu. Pour ce faire, il nomme un ambassadeur favorable à l'annexion de la Cisjordanie par Israël. Puis, il lève les sanctions américaines contre quatre colons extrémistes israéliens violents, unique mesure en faveur des Palestiniens prise par l'Administration Biden. Comme il fallait s'y attendre, chauffés à blanc par le message d'impunité, les colons déclenchent de nouvelles nuits de violence dans les villages palestiniens. Concordance des temps, le lendemain l'armée israélienne lance une opération meurtrière en Cisjordanie pendant que Donald Trump s'attelle à sa nouvelle obsession qui consiste à savoir comment se débarrasser des rescapés du génocide perpétré dans la bande de Gaza. « *On parle d'environ 1,5 millions de personnes* », précise-t-il et déclare : « *On fait tout simplement le ménage là-dedans.* » « *Excellente idée* », applaudit dans un communiqué le ministre des Finances israélien Bezalel Smotrich.

À chaque jour suffit sa peine. Sidération planétaire, le 4 février 2025 Donald Trump annonce que « *les États-Unis vont prendre le contrôle de la bande de Gaza* » pour « *en être propriétaire à long terme* »<sup>74</sup>. Comble du cynisme et de l'indécence, le Président des États-Unis annonce vouloir construire une *riviera* dans la bande de Gaza, après l'avoir vidé de sa population palestinienne. Et une vingtaine de jours après, il diffuse via son compte *Truth Social* une vidéo provocatrice générée par l'intelligence artificielle le montrant en compagnie de Netanyahu à la terrasse

73. Selon Pap Ndiaye, « *En 1916, Maurice Evans, un Sud-Africain voyageant dans le sud des États-Unis, remarqua avec plaisir à quel point cette région était semblable à son pays : "La séparation des races dans tous les domaines y est aussi rigoureuse qu'en Afrique du Sud..."* ». Au vrai, les similitudes entre l'apartheid sud-africain et la ségrégation américaine ont frappé les contemporains au point de susciter plusieurs travaux historiques comparatifs. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que les deux systèmes ont divergé, l'apartheid sud-africain se renforçant tandis que la ségrégation américaine s'affaiblissait. » Voir : Ndiaye Pap, « États-Unis : un siècle de ségrégation », dans *L'Histoire* (revue mensuelle), N° 306, Février 2006, lien : <https://www.lhistoire.fr/%C3%A9tats-unis-un-si%C3%A8cle-de-s%C3%A9gr%C3%A9gation> (consulté le 21 janvier 2025).

74. *Libération*, 5 février 2025.

d'un hôtel de luxe estampillé à son nom, en train de siroter un cocktail au bord de la piscine de sa future *riviera* du Moyen-Orient...<sup>75</sup>

Il est vrai que Donald Trump a déclaré après son investiture que l'héritage dont il sera « *le plus fier sera celui de faiseur de paix* ». Reste à savoir si c'est à cette fin qu'il a eu l'idée de l'expulsion forcée d'1,5 millions de Palestiniens vers l'Égypte et la Jordanie. Comme il fallait s'y attendre, la proposition du nouveau président des États-Unis d'Amérique a été catégoriquement rejetée par les deux pays concernés pour, selon le vice-Premier ministre jordanien et ministre des Affaires étrangères, « *empêcher Israël de vider la Cisjordanie et la bande de Gaza du plus grand nombre possible de Palestiniens* ». De la force au chantage, Donald Trump se dit prêt au besoin d'expulser les 2 millions de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza en engageant les forces militaires américaines<sup>76</sup> et rappelle qu'il a mis fin à la décision de son prédécesseur de suspendre l'envoi à Israël de bombes de plus de 900 kg. Qu'importe si ladite décision de Biden faisait suite à la fois à l'arrêt en date du mois de février 2024 de la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui reconnaît le risque de génocide de la population palestinienne à Gaza et au mandat d'arrêt pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'encontre de Benyamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant de la CPI, en date du mois de novembre 2024.

Comment depuis maintenant 78 ans, la donne change et la question palestinienne perdue et compte dûment tenu du fait que « *la non-guerre n'est pas la paix* » comme Bertrand Badie<sup>77</sup> le rappelle à juste titre, un état de paix négative imposé par la persistante hégémonie militaire américaine sur le monde, et israélienne sur le peuple palestinien, ne change rien à la réalité du fait que la reconnaissance sur le sol palestinien de l'État de Palestine par les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni est la condition *sine qua non* d'une paix durable au Proche-Orient. La reconnaissance de l'État de Palestine par les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni devrait permettre de lever les obstacles à une reconnaissance totale de l'État de Palestine par l'Organisation des Nations Unies et obtenir son adhésion à part entière à cette dernière<sup>78</sup>.

75. Sodome et Gomorrhe ! Pour plus de détails concernant le spectacle de la danse du ventre de femmes à barbe, de la gigantesque statue en or à l'effigie de Donald Trump, d'Elon Musk épandant des liasses de billets verts, etc. Cf. les quotidiens *Libération* et *Le Parisien*, à la date du 26 février 2025.

76. *Libération*, 5 février 2025.

77. Badie Bertrand, *L'Art de la paix*, Paris, Flammarion, 2024, 256 p.

78. Voir : *Proposition de résolution, N° 2196 visant à appeler la France à reconnaître l'État de Palestine et visant à appeler à la reconnaissance de l'État de Palestine au sein de l'Organisation des*

La reconnaissance de l'État de Palestine par les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni est la condition *sine qua non* d'un retour de la paix au Proche-Orient. La posture du refus de relever les obstacles à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU sur la question palestinienne a la vie dure. Différents prétextes ont été invoqués pour la justifier : le prétendu argument de « négociations en cours », qui a été conjugué à toutes les sauces<sup>79</sup>, a été magistralement démonté par la juriste Monique Chemillier-Gendreau<sup>80</sup>. Il est à noter à cet égard que le contre-amiral israélien Ami Ayalon, qui a dirigé le service du renseignement intérieur israélien, a déclaré « nous avons besoin que quelqu'un de l'extérieur nous éclaire sur nos erreurs », sur quoi il a demandé à la communauté internationale de « sauver les israéliens contre eux-mêmes »<sup>81</sup>. Ami Ayalon a vu juste, le génocide de la population de Gaza n'a pas eu pour seule conséquence néfaste la montée de l'antisémitisme, mais il a aussi fortement contribué à la montée de l'antisionisme. Nous nous devons de souligner avec force que toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'ONU concernant la question de Palestine resteront lettre morte sans la reconnaissance préalable et inconditionnelle de l'État de Palestine par les grandes puissances occidentales susmentionnées.

On ne peut ignorer à ce sujet qu'en 2001, le président George W. Bush, qui s'était engagé auprès de Yasser Arafat à reconnaître un État palestinien, dans son discours à l'ONU du 10 novembre 2001 a solennellement déclaré « *qu'il y avait*

---

*Nations Unies*, Paris, Assemblée Nationale, 16<sup>e</sup> législature, déposée mardi 13 février 2024, lien : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2196\\_proposition-resolution](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2196_proposition-resolution) (consulté le 21 janvier 2025).

79. « Attendre la fin des négociations en cours », « encourager les négociations entre les parties », etc.

80. Voir la plaidoirie du 26 février 2024 de la juriste Monique Chemillier-Gendreau, professeure émérite de droit public et de sciences politiques à l'Université Paris-Diderot, au nom de l'Organisation de la Coopération Islamique (OIC) devant la Cours Internationale de Justice (CIJ), concernant les « *conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* », le texte intégral de la plaidoirie est reproduit dans le compte-rendu de la CIJ : Compte-rendu des audiences du lundi 26 février 2024, CR 2024/13, *Cour Internationale de Justice* (site internet), La Haye, 26 février 2024, pp. 37-44 (55 p.), lien : <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240226-ora-wri-01-00-bi.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).

81. Rémy Jean-Philippe (propos recueillis), « Ami Ayalon, ancien chef du Shin Bet : “Si nous refusons la paix, ce qui nous attend sera pire que le 7 octobre” » (entretien), *Le Monde*, 24 janvier 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/24/ami-ayalon-ancien-chef-du-shin-bet-si-nous-refusons-la-paix-ce-qui-nous-attend-sera-pire-que-le-7-octobre\\_6212698\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/24/ami-ayalon-ancien-chef-du-shin-bet-si-nous-refusons-la-paix-ce-qui-nous-attend-sera-pire-que-le-7-octobre_6212698_3210.html) (consulté le 21 janvier 2025). Article cité dans ladite plaidoirie de la juriste Monique Chemillier-Gendreau.

*une place pour un second État, appelé Palestine* »<sup>82</sup>. Les partisans de la paix étaient en droit d'espérer que le président Joe Biden ait le courage de donner suite à l'engagement pris par le président G.W. Bush. Ce qui aurait probablement permis au parti démocrate américain de remporter les élections présidentielles aux États-Unis. La reconnaissance inconditionnelle de l'État de Palestine par les démocraties occidentales permettrait à celles-ci de joindre l'acte à la parole quant à leur adhésion à la culture de la paix et de l'éthique de la non-violence prônée au sein du système des Nations Unies. La communauté internationale a le devoir de s'engager pour un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Les deux conditions sine qua non d'un retour de la paix au Proche-Orient sont la reconnaissance de l'État de Palestine par les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et le changement susmentionné du statut de Jérusalem.

### **Perspectives d'une paix juste et durable du conflit israélo-palestinien**

Au cours des quarante dernières années, le monde a connu de profonds changements. Le fait marquant est la reconfiguration du monde par des acteurs protéiformes<sup>83</sup>. En effet, lorsqu'on analyse la dynamique de la mondialisation sous l'angle des « acteurs », on constate que les États-nations ne disposent plus du monopole du pouvoir et doivent compter et composer avec l'émergence de nouveaux acteurs globaux interétatiques d'une part, et des acteurs non étatiques d'autre part, dont certains dotés d'un pouvoir perturbateur avec le risque d'effet papillon. C'est ainsi que sur un fond tapissé par une constellation mouvante d'entités politiques étatiques en voie de décomposition et de recomposition, on assiste à la construction et déconstruction de systèmes d'alliances stratégiques qui comportent des pays riches aux côtés de pays pauvres.

Ainsi, face à et/ou à côté des anciens groupes hégémoniques *de facto* (G5, G8/G7, OTAN, etc.)<sup>84</sup>, des FMN / FTN<sup>85</sup> (dont les géants du *Web*), des OIG et des

82. Maïla Joseph..., *op. cit.*

83. Garabaghi Ninou, « Les organisations internationales et régionales et le progrès du genre humain. Quel avenir pour la culture de la paix et l'éthique de la non-violence? », dans *Géostratégiques*, N° 44 (« Syrie – Irak : la territorialisation du terrorisme »), Paris, Académie de Géopolitique de Paris, Avril 2015, lien : <https://academiedegeopolitiquedeparis.com/les-organisations-internationales-et-regionales-et-le-progres-du-genre-humain-quel-avenir-pour-la-culture-de-la-paix-et-lethique-de-la-non-violence/> (consulté le 21 janvier 2025).

84. Groupe des cinq/sept/huit (G5/7/8) / Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

85. Firmes multinationales (FMN) / Firmes transnationales (FTN).

ONG<sup>86</sup>, on voit émerger de nouveaux acteurs globaux tels que les organisations d'intégration régionale (UE, ASEAN, MERCOSUR, UA, UMA, CEDEAO, etc.)<sup>87</sup>, les groupements de pays issus d'alliances stratégiques (le groupe de CAIRNS<sup>88</sup>, le G3, les deux G20, le G33, etc.), les diasporas, les groupes d'intérêts et d'affinités spéciaux et autres groupements et organisations protéiformes, issus d'alliances idéologiques et religieuses opérant en réseaux. Le problème majeur qui se pose à l'humanité aujourd'hui est que les grandes puissances refusent des concessions et / ou des pertes de souveraineté nationale et / ou locale qui permettraient d'adapter comme il se doit les instruments de la gouvernance mondiale aux besoins de cette nouvelle réalité qu'est notre monde post-westphalien.

La question se pose, en général et concernant le problème palestinien en particulier, de savoir qui décide des questions qui doivent être mises au centre de l'agenda politique international : l'ONU, le G20, le G7, les ONG ? Pourquoi les résolutions de l'ONU qui jouent un rôle proactif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont ignorées ? Pourquoi faut-il attendre le pire pour agir ? La complexification du monde a mis à mal le monopole de la puissance. Il n'y a pas que les entités étatiques. Les médias qui façonnent l'opinion publique ont leur part de responsabilité à assumer quant à la nature des informations diffusées et de leur exactitude.

La question se pose de savoir si les médias sont indépendants, faibles, neutres, objectifs ? Pour ce qui concerne la justesse de l'information diffusée par exemple, s'il est rare d'entendre les journalistes, politiciens et politologues qui ont voix au chapitre dans les médias *mainstream* se référer à l'État de Palestine en tant qu'entité politique de plein droit, ironie de l'histoire, certains desdits journalistes, politiciens et politologues ne se privent pas de continuer à dénommer « État islamique » la monstrueuse entité terroriste qu'est *Daech*<sup>89</sup>. En ce qui concerne la sélection des informations jugées pertinentes, on peut citer pour l'exemple le problème de la scotomisation de la question de l'État de Palestine avant l'horrible tragédie du 7 octobre 2023 qui l'a ramenée sur le devant de la scène.

86. Organisation intergouvernementale (OIG) / Organisation non gouvernementale (ONG).

87. Union Européenne (UE) / *Association of Southeast Asian Nations* (ASEAN) / *Mercado Común del Sur* (MERCOSUR) / Union Africaine (UA) / Union du Maghreb Arabe (UMA) / Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

88. Groupe de pays en développement exportateurs de biens agricoles, créé en 1986 à Cairns (Australie), qui comprend : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Ukraine, Uruguay.

89. Garabaghi Ninou, *Construction de la figure du nouvel ennemi...*, *op. cit.*

Selon Edgar Morin, « un nouveau foyer de guerre s'est allumé au Proche-Orient après le massacre commis par le Hamas le 7 octobre 2023, suivi par les bombardements meurtriers d'Israël sur Gaza. Ces carnages, accompagnés de persécutions en Cisjordanie et de déclarations annexionnistes, ont réveillé la question palestinienne endormie »<sup>90</sup>. En effet, si un pays n'a jamais cessé d'être à la « une » des médias avant le fatidique 7 octobre c'est incontestablement Israël. Il n'en a, en revanche, pas été de même de la « cause » palestinienne.

À l'ère post-westphalienne des mondialisations, du renforcement des interdépendances et des interconnexions de tous genres, nous nous devons plus que jamais d'opter pour une approche globale pour être en mesure d'aborder la réalité dans toute sa complexité afin de limiter les effets externes indésirables de l'action humaine. On ne peut en effet ignorer qu'agir c'est prendre des risques. Nous ne pouvons agir sans créer des problèmes. Ce que l'on peut tenter de faire, c'est de limiter autant que faire se peut les effets externes indésirables de nos actions. C'est pourquoi nous nous devons plus que jamais de penser globalement pour agir localement. Qui dit penser globalement dit voir toutes les facettes de la réalité pour ne pas envisager les binômes : « droits et devoirs », « individuel et collectif », « unité et diversité », « Nord et Sud », etc. en termes antagonistes.

Penser globalement c'est penser la diversité dans l'unité et l'unité dans sa diversité<sup>91</sup>, étant entendu que le tout est plus que la somme des parties. Le respect des droits humains des Palestiniens présuppose le respect des droits du peuple palestinien à un État pleinement reconnu. La période où les entités politiques dominantes du Nord décidaient et les autres suivaient est belle et bien révolue. On ne peut résoudre le problème du conflit israélo-palestinien avec le mode de pensée partiel et partial qui l'a engendré. Nous devons voir toutes les facettes de la réalité. Les entités étatiques se doivent de prendre des décisions impartiales pour ne pas être rappelées à l'ordre par les instances de contrôle de la bonne et juste gouvernance que sont les OIG et ONG en charge des questions de santé, telles que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et les MSF (Médecins Sans Frontières), des questions des droits humains telles que la CPI (Cour Pénale Internationale), la

90. Morin Edgar, « Edgar Morin : "Le progrès des connaissances a suscité une régression de la pensée" » (tribune), *Le Monde*, 22 janvier 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/22/edgar-morin-face-a-la-polycrise-que-traverse-l-humanite-la-premiere-resistance-est-celle-de-l-esprit\\_6212226\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/22/edgar-morin-face-a-la-polycrise-que-traverse-l-humanite-la-premiere-resistance-est-celle-de-l-esprit_6212226_3232.html) (consulté le 21 janvier 2025).

91. Garabaghi Ninou, *Les espaces de la diversité culturelle. Du multilatéralisme au multiculturalisme régional*, Paris, Karthala, 2010, 240 p.

CIJ<sup>92</sup> (Cour Internationale de Justice) et *Amnesty international*, des problèmes écologiques telles que *Greenpeace*, etc. Larguer des tonnes et des tonnes de bombes sur Gaza, le Liban, la Syrie, le Yémen et ailleurs, ce n'est pas seulement massacrer des femmes et des enfants innocents, mais porter également atteinte à la faune et à la flore des écosystèmes concernés.

Prenons garde, aujourd'hui plus que jamais, les entités étatiques ne peuvent plus s'offrir le luxe de privilégier la force sur le droit. Si comme toujours le sentiment d'injustice engendre du ressentiment et un désir de vengeance, maintenant, avec les avancées technologiques qui ont démocratisé les armes de destruction massive, nulle entité n'est à l'abri du pire. Il est vain de se leurrer. La sécurité en Israël et la Paix au Moyen-Orient dépendent de la création d'un État palestinien avec des droits égaux à ceux d'Israël.

Comme il n'est pas possible de conclure, disons : pessimisme, au vu de l'injuste et illégale situation de fait, et optimisme de la volonté au regard de la force de la loi de la raison. La phase d'ensauvagement du monde dresse un voile sur la réalité des forces néguentropiques à l'œuvre. L'espoir a de tout temps gouverné l'humanité. L'espoir, c'est cette puissance de vie qui permet à l'être humain de persévérer dans l'épreuve. Le vacarme des armes et des annonces fracassantes de Donald Trump et de certains membres du gouvernement de Netanyahu empêchent d'entendre la voix des mouvements pacifistes israéliens et palestiniens qui continuent à résonner et à se faire entendre à travers les rares médias qui ont le courage de leur donner voix au chapitre. Les destins des peuples israélien et palestinien sont irrémédiablement liés. Il faut croire à ce jour prochain où la Paix, brisant les chaînes de l'animosité, permettra à la lumière de briller dans le cœur des Israéliens et des Palestiniens qui pourront ainsi retrouver la joie de vivre au quotidien. ■

*Et ceux qui se nommaient les bons et les justes,  
Il ne leur manquait que le pouvoir pour devenir des pharisiens.  
Veillons à ce que les victimes d'hier ne deviennent les bourreaux d'aujourd'hui.*

26 février 2025

---

92. Voir les avis consultatifs rendus par la Cour internationale de justice en 2004, et récemment le 19 juillet 2024, qui condamnent en termes clairs les politiques d'Israël.

## Références

---

- Achcar Gilbert, « Quel avenir pour Gaza ? L'hypothèse d'une tutelle israélo-arabe », dans *Le Monde diplomatique*, Juin 2024, pp. 18-19, lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/2024/06/ACHCAR/67083> (consulté le 21 janvier 2025).
- « Accords Sykes-Picot », *Wikipédia*, lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords\\_Sykes-Picot](https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_Sykes-Picot) (consulté le 1 avril 2025).
- Amnesty international, “‘You Feel Like You Are Subhuman’ : Israel’s Genocide Against Palestinians in Gaza” (rapport), *Amnesty International* (site internet), 4 décembre 2024, lien : <https://www.amnestyusa.org/reports/you-feel-like-you-are-subhuman-israels-genocide-against-palestinians-in-gaza/> (consulté le 21 janvier 2025).
- Berman Lazar, « Émigration volontaire : Berlin et Paris dénoncent les propos de Smotrich et Ben Gvir » dans *The Times of Israël*, 3 janvier 2024, lien : <https://fr.timesofisrael.com/emigration-volontaire-berlin-et-paris-denoncent-les-propos-de-smotrich-et-ben-gvir/> (consulté le 21 janvier 2025).
- B'tselem, « Welcome to hell – The Israeli prison system as a network of torture camps » (rapport), *B'tselem* (site internet), Août 2024, 118 p., lien : [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202408\\_welcome\\_to\\_hell\\_eng.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202408_welcome_to_hell_eng.pdf) (consulté le 21 janvier 2025).
- Cernuzio Salvatore, « Pour le Pape, il est hypocrite de parler de paix et d'armer la guerre », *Vatican News*, 20 décembre 2024, lien : <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2024-12/pape-interview-orbe-21-hypocrisie-paix-guerre.html> (consulté le 21 janvier 2025).
- Chemillier-Gendreau Monique, « Le droit international comme source de solution », dans *Confluences Méditerranée* (revue), N° 86, 2013/3, p. 64 (pp. 57-69), lien : <https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-3-page-57?lang=fr> (consulté le 25 janvier 2025).
- « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien », *Nations Unies* (site internet), lien : <https://www.un.org/unispal/fr> (consulté le 21 janvier 2025).
- Compte-rendu des audiences du lundi 26 février 2024, CR 2024/13, *Cour Internationale de Justice* (site internet), La Haye, 26 février 2024, pp. 37-44 (55 p.), lien : <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240226-ora-wri-01-00-bi.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- « Condamnation des actes immondes commis par des entités étatiques et terroristes », Appel N° 3, 27 juillet 2024.
- « Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies », *ONU-CDH* (site internet), lien : <https://www.ohchr.org/fr/hrbodies/hrc/home> (consulté le 21 janvier 2025).
- Ducourtieux Cécile (corresp. Londres), « Le Royaume-Uni suspend en partie ses ventes d'armes à Israël », *Le Monde*, 3 septembre 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/09/03/le-royaume-uni-suspend-en-partie-ses-ventes-d-armes-a-israel\\_6302451\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/09/03/le-royaume-uni-suspend-en-partie-ses-ventes-d-armes-a-israel_6302451_3210.html) (consulté le 21 janvier 2025).
- « Emmanuel Macron se prononce en faveur de l'arrêt des livraisons d'armes à Israël pour la guerre à Gaza : “honte”, réplique Benjamin Netanyahu », *Le Monde* (avec AFP), 5 octobre 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/10/05/gaza-emmanuel-macron-se-prononce-en-faveur-de-l-arret-des-livraisons-d-armes-a-israel\\_6344538\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/10/05/gaza-emmanuel-macron-se-prononce-en-faveur-de-l-arret-des-livraisons-d-armes-a-israel_6344538_3210.html) (consulté le 21 janvier 2025).

- « Épisode 3 – La descente aux enfers (2005-2023) », du film documentaire de Setton Dan, « Israël-Palestine : l'impossible coexistence ? », diffusé sur *France 5*, le 8 décembre 2024, 1 h. 02, lien : <https://www.france.tv/france-5/israel-palestine-l-impossible-coexistence/6712078-episode-3-la-descente-aux-enfers-2005-2023.html> (consulté le 21 janvier 2025).
- Filiu Jean-Pierre, *Comment la Palestine fut perdue – Et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2024, 432 p.
- Garabaghi Ninou, *Construction de la figure du nouvel ennemi*, Paris, L'Harmattan, 2018, 270 p.
- Garabaghi Ninou, *Les espaces de la diversité culturelle. Du multilatéralisme au multiculturalisme régional*, Paris, Karthala, 2010, 240 p.
- Garabaghi Ninou, « Les organisations internationales et régionales et le progrès du genre humain. Quel avenir pour la culture de la paix et l'éthique de la non-violence ? », dans *Géostratégiques*, N° 44 (« Syrie – Irak : la territorialisation du terrorisme »), Paris, Académie de Géopolitique de Paris, Avril 2015, lien : <https://academiedegeopolitiquedeparis.com/les-organisations-internationales-et-regionales-et-le-progres-du-genre-humain-quel-avenir-pour-la-culture-de-la-paix-et-lethique-de-la-non-violence/> (consulté le 21 janvier 2025).
- Gresh Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit. Édition actualisée après le 7 octobre 2023*, Paris, Fayard, Mars 2024 (1<sup>ère</sup> pub. 2017), 328 p.
- Gresh Alain, *Palestine : Un peuple qui ne veut pas mourir*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2024, 192 p.
- « Israël, Déclaration d'indépendance », 14 mai 1948 (traduction publiée par le ministère israélien des affaires étrangères), lien : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/il1948.htm> (consulté le 21 janvier 2025).
- « La commission des droits de l'Homme examine les questions relatives au droit à l'autodétermination » (communiqué de presse), *Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme* (site internet), 19 mars 2004, lien : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2009/10/commission-human-rights-continues-general-debate-right-peoples-self> (consulté le 21 janvier 2025).
- « La question de Palestine et l'Assemblée générale », *Nations Unies* (site internet), lien : <https://www.un.org/unispal/fr/data-collection/general-assembly/> (consulté le 21 janvier 2025).
- Lemoine Cécile, « accusé de corruption, Benyamin Netanyahu face à la justice », dans *La Tribune de Genève* (quotidien), 11 décembre 2024, lien : <https://www.tdg.ch/accuse-de-corruption-benyamin-netanyahu-face-a-la-justice-945261646703> (consulté le 21 janvier 2025).
- *Le Parisien*, 26 février 2025.
- *Le statut et le jugement du Tribunal de Nuremberg. Historique et analyse* (mémoire du Secrétaire général), A/CN.4/5, Assemblée générale des Nations Unies, Commission du droit international, New York, 1949, 117 p., lien : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/ng9/001/88/pdf/ng900188.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- *Libération*, 5 février 2025.
- *Libération*, 26 février 2025.

- *Mandat pour la Palestine*, Genève, Société des Nations, 12 août 1922, 14 p., lien : [https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2017/05/C-529-M-314-1922-VI\\_BI.pdf](https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2017/05/C-529-M-314-1922-VI_BI.pdf) (consulté le 1 avril 2025).
- Morin Edgar, « Edgar Morin : “Le progrès des connaissances a suscité une régression de la pensée” » (tribune), *Le Monde*, 22 janvier 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/22/edgar-morin-face-a-la-polycrise-que-traverse-l-humanite-la-premiere-resistance-est-celle-de-l-esprit\\_6212226\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/22/edgar-morin-face-a-la-polycrise-que-traverse-l-humanite-la-premiere-resistance-est-celle-de-l-esprit_6212226_3232.html) (consulté le 21 janvier 2025).
- Ndiaye Pap, « États-Unis : un siècle de ségrégation », dans *L'Histoire* (revue mensuelle), N° 306, Février 2006, lien : <https://www.lhistoire.fr/%C3%A9tats-unis-un-si%C3%A8cle-de-s%C3%A9gr%C3%A9gation> (consulté le 21 janvier 2025).
- *Proposition de résolution, N° 2196 visant à appeler la France à reconnaître l'État de Palestine et visant à appeler à la reconnaissance de l'État de Palestine au sein de l'Organisation des Nations Unies*, Paris, Assemblée Nationale, 16<sup>e</sup> législature, déposée mardi 13 février 2024, lien : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2196\\_proposition-resolution](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2196_proposition-resolution) (consulté le 21 janvier 2025).
- Rémy Jean-Philippe (propos recueillis), « Ami Ayalon, ancien chef du Shin Bet : “Si nous refusons la paix, ce qui nous attend sera pire que le 7 octobre” » (entretien), *Le Monde*, 24 janvier 2024, lien : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/24/ami-ayalon-ancien-chef-du-shin-bet-si-nous-refusons-la-paix-ce-qui-nous-attend-sera-pire-que-le-7-octobre\\_6212698\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/24/ami-ayalon-ancien-chef-du-shin-bet-si-nous-refusons-la-paix-ce-qui-nous-attend-sera-pire-que-le-7-octobre_6212698_3210.html) (consulté le 21 janvier 2025).
- Résolution A/ES-10/L.31/Rev.1, Assemblée générale des Nations Unies, 13 septembre 2024, 9 p., lien : <https://documents.un.org/doc/undoc/ltd/n24/266/49/pdf/n2426649.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- Résolution A/RES/181 (II), adoptée sur le rapport de la commission ad hoc chargée de la question palestinienne, sur le « gouvernement futur de la Palestine », Assemblée générale des Nations Unies, 29 novembre 1947, 22 p., lien : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- Résolution A/RES/194 (III) sur « la Palestine – Rapport intermédiaire du Médiateur des Nations Unies », Assemblée générale des Nations Unies, 11 décembre 1948, pp. 2-6 (6 p.), lien : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/06/ARES194III.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- Résolution A/RES/67/19 sur le « Statut de la Palestine à l'ONU », Assemblée générale des Nations Unies, 29 novembre 2012, 4 p., lien : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n12/479/75/pdf/n1247975.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- Résolution A/RES/3236 (XXIX) sur la « Question de Palestine », Assemblée générale des Nations Unies, 22 novembre 1974, 1 p., lien : <https://documents.un.org/doc/resolution/gen/nr0/739/97/pdf/nr073997.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- Résolution S/RES/497 sur « Israël-République arabe syrienne », Conseil de Sécurité des Nations Unies, 17 décembre 1981, 1 p., lien : <https://documents.un.org/doc/resolution/gen/nr0/418/99/pdf/nr041899.pdf> (consulté le 21 janvier 2025).
- Sanbar Elias, « *La dernière guerre ?* ». *Palestine, 7 octobre 2023 – 2 avril 2024*, Paris, Gallimard (Tracts, N° 56), 2024, 48 p.

- Sand Shlomo, *Comment la terre d'Israël fut inventée : de la Terre sainte à la mère patrie*, Paris, Flammarion, 2014, 432 p.
- Sand Shlomo, *Comment le peuple Juif fut inventé*, Paris, Fayard, 2008, 456 p.
- Sartre Jean-Paul, *L'existentialisme est un humanisme*, éd. Nagel, 1946, 144 p.
- « Situation dans l'État de Palestine : La Chambre préliminaire I de la CPI rejette les exceptions d'incompétence soulevées par l'État d'Israël et délivre des mandats d'arrêt à l'encontre de MM. Benyamin Netanyahou et Yoav Gallant » (communiqué de presse), *Cour Pénale Internationale* (site internet), 21 novembre 2024, lien : <https://www.icc-cpi.int/ft/news/situation-dans-letat-de-palestine-la-chambre-preliminaire-i-de-la-cpi-rejette-les-exceptions> (consulté le 21 janvier 2025).
- Smolar Piotr, « La nouvelle loi fondamentale, un tournant dans l'histoire israélienne », dans *Le Monde* (site internet), 19 juillet 2018, lien : [https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/07/19/israel-erat-nation-juif-les-dessous-d-une-loi-controversee\\_5333745\\_3218.html](https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/07/19/israel-erat-nation-juif-les-dessous-d-une-loi-controversee_5333745_3218.html) (consulté le 21 janvier 2025).
- « Un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain : c'est un apartheid » (rapport), *B'tselem* (site internet), 2021, 11 p., lien : [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101\\_this\\_is\\_apartheid\\_fr.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf) (consulté le 21 janvier 2025).